

46

Commission permanente
Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

47553

12 - Aménagement et développement des territoires

Fonds de solidarité territoriale

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative au vote du budget primitif 2022 ;

Exposé :

Depuis 2010, le Fonds de solidarité territoriale est l'outil qui permet au Département de soutenir les communes de moins de 2 000 habitants les plus fragiles dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement.

Il concrétise la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine d'apporter une réponse adaptée aux besoins des habitants en matière d'équipements et services de proximité, dans un esprit de solidarité territoriale et financière. Doté au budget primitif 2022 de 3 600 000 €, le Fonds de solidarité territoriale affirme le critère de solidarité territoriale en apportant un soutien plus significatif aux communes les moins peuplées. Il s'adresse par principe aux communes de moins de 2 000 habitants à modulation positive.

Cependant, pour la réalisation d'études globales sont éligibles les communes de 2 000 à 10 000 habitants à modulation positive ainsi que toutes les communes de moins de 2 000 habitants.

A ce titre, les bénéficiaires peuvent prétendre à un soutien financier du Département de :

- 20, 25, 30 % modulés selon leur population pour les travaux concernant les salles communales à usage d'animation, les églises et chapelles, les travaux liés à une étude globale et pour les équipements enfance-jeunesse et les équipements de vie sociale ;

- 10 % modulés lorsqu'il s'agit d'un premier équipement d'assainissement collectif et 10 % non modulés lorsque cela concerne des équipements complémentaires comprenant également des extensions, réhabilitations des ouvrages d'épuration ;

- 50 % non modulés pour les études préalables.

L'ensemble de ces aides est plafonné, avec des plafonds de subvention qui diffèrent selon les dispositifs.

27 dossiers sont ainsi présentés :

Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo (A1)

- commune de Epiniac : travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Saint-Léonard pour un montant de 100.000 € ;

- commune de Roz-sur-Couesnon : aménagement de salles associatives pour un montant de 51.826,07 €.

Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères (A2)

- commune de Val-Couesnon : étude de revitalisation du centre-bourg pour un montant de 15.000 € ;

- commune de Louvigné-du-Désert : étude de faisabilité d'un tiers-lieu "Tournevis" pour un montant de 3.540 € ;

- commune Chasné-sur-Illet : aménagement d'un pôle éducation jeunesse pour un montant de 47.658,13 € ;

- commune Saint-Marc-le-Blanc : création d'un terrain multisports pour un montant de 18.049 € ;

- commune Ercé-Près-Liffré : rénovation et extension d'un accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 112.352,22 € ;

- commune Saint-Rémy-du-Plain : création d'un terrain multisports pour un montant de 22.571 € ;

- commune Mézières-sur-Couesnon : réhabilitation d'une maison polyvalente (associations et espaces jeunes) pour un montant de 150.000 € ;

- commune de Le Ferré : rénovation énergétique de la salle de musique pour un montant de 9.552,86 € ;

- commune les Portes du Coglais : création d'une salle multi-activité pour un montant de 145.330,89 € ;
- commune de Monthault : travaux de remise en état de 2 cloches de l'église pour un montant de 1.197,48 € ;
- commune de Rives-du-Couesnon : travaux de l'église Saint-Marc-sur-Couesnon pour un montant de 16.984,36 €.

Territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré (A3)

- commune de Marcillé-Robert : construction d'un terrain multisports pour un montant de 17.816,65 € ;
- commune de Saint-Christophe-des-Bois : aménagement d'un terrain multisports pour un montant de 31.452,02 € ;
- commune du Theil-de-Bretagne : étude pour l'aménagement du secteur de la Millière pour un montant de 15.000 € ;
- commune de Pocé-les-Bois : aménagement d'une halle multifonctions pour un montant de 118.399,38 € ;
- commune de Louvigné-de-Bais : étude de faisabilité pour la réhabilitation de 3 bâtiments communaux en commerce et logements pour un montant de 4.000 € ;
- commune de Montreuil-des-Landes : travaux de rénovation de la charpente et couverture de l'église pour un montant de 27.423,32 €.

Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande (A6)

- commune de Boisgervilly : étude préalable à la restauration et valorisation de la prairie de la Sourtoire pour un montant de 4.000 € ;
- commune de Bleruais : étude diagnostic de l'église Saint-Armel pour un montant de 8.681,66 € ;
- commune de Gaël : création d'une médiathèque pour un montant de 73.838,56 €.

Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon / Vallons de Vilaine (A8)

- commune de Bruc-sur-Aff : étude de centralité pour la revitalisation du bourg pour un montant de 14.281,25 € ;
- commune de Pancé : travaux d'aménagement de la place centrale pour un montant de 38.685,58 € ;
- commune de la Bosse-de-Bretagne : restauration de l'église Sainte-Trinité pour un montant de 100.000 € ;
- commune des Brulais : rénovation thermique et extension de la salle polyvalente pour un montant de 134.095,52 € ;
- commune de Comblessac : restauration de la Vierge Noire de l'église Saint-Eloi pour un montant de 709,78 €.

Décide :

- d'attribuer 27 subventions pour un montant total de 1.282.445,92 €, au titre du Fonds de solidarité territoriale, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231036

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation